

COMITE REGIONAL de NATATION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Maison régionale des sports - 1039, rue Georges MELIES - 34000 MONTPELLIER
☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - ✉ mail : FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr



Dispositions communes

Tarifs fédéraux

**Tarifs régionaux
et**

Les Règlements financiers

Saison 2011 - 2012

DISPOSITIONS COMMUNES

à Toutes Compétitions Organisées

par le Comité Régional

REGLEMENTS PARTICULIERS :

- ↪ Toutes les compétitions organisées par le Comité Régional seront gérées par EXTRANAT.
- ↪ Le Comité déterminera **la date limite** des inscriptions et des saisies **des engagements** à respecter sur Extranat Pocket.
- ↪ Le Comité Régional recevra les bons de commande financiers des clubs à la date indiquée du **« vendredi précédant la compétition »** accompagnés du chèque (à l'ordre FFN) correspondant au montant de la facture.
- ↪ La date limite d'engagement correspond aux **délais de Rigueur** à respecter sur EXTRANAT.
- ↪ Le Comité rédigera la liste de départ et le programme à diffuser sur le site, les fiches informatiques d'engagement seront tirées après la fin de déclaration des forfaits.

REGLEMENTS GENERAUX

R.1 : LES FORFAITS.

▪ R.1.1. FORFAIT DECLARE :

Tout forfait déclaré dans les délais au siège du Comité Régional ou au secrétariat de la compétition avant l'annonce de fin de forfait au micro, n'entraînera pas d'amende.

▪ R.1.2.FORFAIT NON-DECLARE :

Tout forfait non déclaré après le début de l'impression des fiches de course, entraînera une amende de **20 €** d'amende par épreuve non courue.

Un forfait en finale non déclaré dans les délais impartis sera pénalisé de **40 €** d'amende.

▪ R.1.3. Un FORFAIT justifié par un certificat médical ne sera pas pénalisé.

Toutefois, le certificat médical devra être transmis au Comité Régional dans les 48 heures (cachet de la poste faisant foi) qui suivent la fin de la dernière réunion de la compétition. Dans le cas contraire, les pénalités seront appliquées.

R.2 : LES OFFICIELS.

▪ R.2.1. L'obligation d'officiels.

Tout club devra présenter un ou plusieurs officiels, selon la formule citée ci-dessous (para R.2.2.). Ce nombre d'officiel est fonction du nombre de nageurs.

Il n'y a plus "prêt" d'officiel d'un club à un autre.

▪ R.2.2. Quotas d'officiels par club.

Le club est tenu de présenter à chaque réunion, un nombre d'officiels défini en fonction des nageurs engagés par réunion concernée soit :

moins de 3 nageurs	:	0 officiel
de 4 à 7 nageurs	:	1 officiel
de 8 à 14 nageurs	:	2 officiels
15 et plus	:	3 officiels

Cette règle s'applique à toutes les Compétitions Individuelles.

Les officiels doivent être présents du début à la fin des réunions.

Les clubs, organisateurs supports des compétitions devront s'inquiéter en amont que le jury sera cadré, adapté en fonction du nombre de ligne d'eau et fournir aussi un nombre d'officiels conséquents.

Si le jury n'est pas conforme, la compétition sera annulée sur décision du délégué du comité et du Juge Arbitre.

La règle est de un officiel par équipe pour les compétitions interclubs se déroulant en Languedoc-Roussillon.

- R.2.2. L'absence d'officiels : Une pénalité de 80 € par réunion sera appliquée et payable dans les 15 jours. A défaut de règlement, le club se verra refuser ses engagements pour la ou les compétitions suivantes.

R.3. ENGAGEMENTS

Le calendrier régional est suffisamment connu à l'avance pour que les clubs puissent prendre toutes les dispositions allant vers une meilleure organisation.

Il a été décidé d'inscrire dans le règlement régional les règles suivantes :

Attention : tous paiements non effectué dans les délais cités seront sous la responsabilité des clubs et aura pour conséquence le fait que les engagements seront supprimés. Les nageurs concernés ne participeront pas à la ou les compétitions régionales. (Gestion EXTRANAT).

TARIFS FEDERAUX

(Voir Spécial Règlements – 2011/2012)

Le TARIF des LICENCES

La part fédérale de la licence à plein tarif augmente de 1.40 €, et de la licence à tarif réduit de 0.75. €

LICENCES Plein Tarif Assurance de 0.15 € comprise 30.20 € → **33,00 €**

LICENCES Tarif réduit Assurance de 0.15 € comprise 18.50 € → **20,00 €**

Part du Comité Régional

Part de la Fédération

(1) Tarif réduit 7.25 € → **8.00 €** Tarif réduit 11.25 → **12.00 €**

(2) Plein Tarif 11.60 € → **13.00 €** Plein Tarif 18.60 € → **20.00 €**

(1) pour les 10 ans et moins (nés en 2001 et après) et les licences d'été. « Savoir Nager » (15€ sur tout le territoire, dont 11.50€ pour la FFN)

(2) Pour les plus de 10 ans (nés en 2000 et avant) pour toutes les disciplines et les autres activités suivantes : Aquaforme, récréatives, remise en forme et détente.

~~(3) Licence journalière à 10.00 €~~

(4) Agrément ENF de 30 € à 32.00 €

Délivrance de licence FFN à un athlète non sélectionnable en équipe de France :

- Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les 2 dernières années **10 000,00 €**

- Licencié ayant participé à un championnat national de son pays durant les 2 dernières années **5 000,00 €**

A l'exception des communautaires et des titulaires d'un contrat de travail avec un club français, ressortissant d'un pays ayant conclu un accord de coopération avec l'Union Européenne

L'intégralité de la somme revient à la F.F.N.

RISTOURNE au comité régional par licence homologuée à la FFN **0.46 €** versée en fin de saison

AFFILIATION OU REAFFILIATION

Période du **16/09/2011** au **30/11/12**

Voir Spécial Règlement année 2011/2012

Pour les nouveaux clubs exclusivement :

Donc à l'exception des fusions de clubs, modifications d'appellation, clubs en sommeil, scission de clubs, changement de numérotation ..., **GRATUITE** de l'Affiliation

GRATUITÉ DES TRANSFERTS

ATHLETES DE HAUT NIVEAU Dédommagement des structures formatrices

Licence « FFN » vers une licence « FFN »

Français :

Liste ELITE Ministère Jeunesse et Sport **10 000,00 €**

Liste SENIORS Ministère Jeunesse et Sport **5 000,00 €**

Liste JEUNES Ministère Jeunesse et Sport **2 000,00 €**

Liste ESPOIRS Fédération Française de Natation **1 000,00 €**

Sur la base des listes en cours de validité arrêtées par le ministère de la Jeunesse et des Sports

Répartition Financière effectuée par la F.F.N. 50% F.F.N., 50% club quitté

Non sélectionnables :

Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les 2 dernières années **10 000,00 €**

Licencié ayant participé à un championnat national de son pays durant les 2 dernières années **5 000,00 €**

L'intégrité de la somme revient à la FFN.

RAPPEL : Suivant l'article 27, le paiement doit être effectué préalablement à la délivrance de la licence

TOUS LES CHEQUES DEVRONT ETRE ETABLIS L'ORDRE DE LA F.F.N.

TARIFS REGIONAUX 2011/2012

RECLAMATIONS 80 €

PENALITES POUR FORFAIT Natation Course

Non déclaré « Forfait ND » 20 €

Non déclaré en Finale 40 €

** Annulé en cas de production d'un certificat médical **

AUTRES PENALITES

Officiels (manquant par réunion) 80 €

Dépassements de temps 18 €

Non licenciés ayant participé à une compétition /par épreuve 36 €

Nota : A défaut de règlement, le club se verra refuser l'oblitération de ses licences ou l'enregistrement de ses engagements pour la compétition suivante.

DROITS D'ENGAGEMENTS

NATATION SPORTIVE et MAÎTRES

I.R. et Meeting 50m

Région 25m

Individuel 9 € 4 €

Relais 12 € 6 €

Nota : Pour les compétitions régionales qualificatives en bassin de 50m, une ristourne de 2.00 € par engagement sera appliquée aux clubs régionaux qui fournissent des officiels.

Pour les Interclubs régionaux

Toutes Catégories (par équipe) 60 €

Minimes et Benjamins 40 €

NATATION SYNCHRONISEE

Région

par épreuve du socle 2 €

par ballet combiné 35 €

WATER-POLO

Voir Tarifs Spécial Règlements FFN saison 2011/2012

ABONNEMENT BULLETIN REGIONAL

à payer avant fin mars

86 €

REMBOURSEMENTS des FRAIS

↳ **de Déplacements**

Catégories concernées : toutes personnes ayant reçu une mission régionale.

Les remboursements de déplacement s'effectuent sur présentation de note de frais accompagnée de toutes les pièces justificatives originales.

En ce qui concerne la SNCF ou l'avion, coupons d'accès à bord obligatoires, (seules preuves du déplacement), avec billets originaux joints.

Il ne sera pas passé outre pour quelque motif que ce soit, quant au remboursement de frais non justifiés (justificatifs égarés etc...)

Prise en charge maximum du Comité Régional, barème applicable à compter du 6 novembre 2010 :

Frais Hébergement avec petit-déjeuner inclus 80.00 €

Frais de repas au réel accompagnés de facture originale limitée à 30,00 €

Frais et justificatifs du déplacement et des Kms parcourus en véhicule 0.35 €/km

Remboursement des frais d'autoroute pour tous parcours, avec accord préalable.

↳ **des Réunions Régionales**

Pour les réunions du Comité Directeur, de Bureau, des commissions, de l'E.R.F.A.N., concernant la Formation ou toutes autres réunions et invitations (institutionnelles ou non) concernant le fonctionnement du comité (joindre carton invitation ou ordre du jour)...

Déplacements aux tarifs préalablement cités et Repas pris en charge par le Comité régional.

↳ **des Assemblées Générales ou Colloques**

Remboursement des frais de déplacement aux clubs (un déplacement par club) et Repas pris en charge par le Comité régional.

LES AIDES REGIONALES

Conformément aux statuts régionaux définis par la Fédération Française de Natation par ses articles 2 (Buts et moyens d'actions) et 5 (Ressources), le Comité Régional de Natation perçoit des droits sur les licences et sur les engagements pour organiser les manifestations sportives inscrites au calendrier sportif et gérer le comité.

Comme décidé en Assemblée Générale, si le bilan du comité est **positif**, une part de ces ressources propres (en fonction du bilan annuel après justification comptable des aides et subventions) peut être rétrocédée aux comités départementaux, clubs ou aux organisateurs de la façon suivante :

1.- AIDES aux CLUBS

Le montant de ces aides est fonction des ressources annuelles du comité.

1.1.- Labellisation :

Dans le cadre des orientations générales de la F.F.N., et parmi les objectifs que s'assigne le Comité Régional de Natation du Languedoc-Roussillon, le développement d'un programme de formation des jeunes s'appuyant sur la notion d'équipe dans le cadre d'une dynamique de club nous paraît primordial.

Afin de favoriser cette politique, le Comité Régional de Natation du Languedoc-Roussillon met en œuvre des « Labels de Clubs » comme le demande notre Fédération dans les principales disciplines de la FFN.

Les labels sont les suivants :

- ⇒ Club label Formation
- ⇒ Club label développement
- ⇒ Club label Animation

Pour parfaire la mise en place de sa politique sportive, il crée des collectifs, Jeunes, Accès au Haut Niveau et Haut Niveau.

Ainsi, le calcul de la valeur d'un Label sera calculée à partir des critères suivants : la formation, l'accès au haut niveau, des déplacements aux compétitions, les résultats sportifs et du nombre de licences par catégories d'âge du club, du niveau de labellisation, du suivi de la politique régionale...

Ceci afin de valoriser les clubs du Comité Régional de Natation du Languedoc-Roussillon, qui assurent la pérennité et l'augmentation des effectifs, l'amélioration de la performance et le développement des pratiques, dans les différentes classes d'âge.

Pour valoriser et promouvoir ces labels, des Aides financières seront remis à l'Assemblée Générale annuelle du Comité Régional de Natation du Languedoc-Roussillon aux représentants des clubs présents. Les clubs absents ne seront pas récompensés.

1.2.- Sélections :

L'encadrement des sélections par le personnel de l'Equipe Technique Régionalisée et des clubs fera l'objet d'une convention entre le club et le comité régional.

2.- AIDES aux COMITES DEPARTEMENTAUX

Le montant de ces aides est fonction des ressources annuelles du comité.

2.1.- Ristourne sur les « licences » aux comités départementaux pour le fonctionnement

Le comité régional rétrocède aux comités départementaux une part des ressources licences calculée sur le principe de l'année échue, en fonction de la ristourne fédérale.

2.2.- Ristourne aux comités départementaux, aide au déplacement « Coupe de France Alex JANY

Le comité régional rétrocède aux comités départementaux une part de ses ressources propres comme aide au déplacement à la Coupe de France Alex JANY (800,00 €).

2.3. Aide à la Gestion

Suite à décision prise en AG Régionale 2007, celle de doter les comités départementaux d'un ordinateur afin d'assumer la gestion informatisée à partir de logiciels fédéraux, l'Aude, le Gard, l'Hérault, et les Pyrénées Orientales sont dotés, reste pourvoir la Lozère.